

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Coordination nationale des conseils de développement - Subvention de fonctionnement 2014 à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement - Décision - Autorisation

Monsieur ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée depuis 2002, la Coordination Nationale des Conseils de Développement, qui rassemble 60 Conseils de Développement, contribue à la promotion collective de la démocratie locale et à la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle a ainsi permis aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

Afin de donner un statut juridique propre à assurer le développement de ses activités, a été créée, le 30 mars 2012, une association nationale des présidents de Conseils de Développement qui œuvre :

- * à la mise en réseau des différents conseils de développement,
- * à la mutualisation d'informations et aux échanges d'expériences,
- * à l'organisation régulière de rencontres nationales,
- * à la construction de partenariats avec différentes associations d'élus et d'acteurs du territoire.

Par délibération n° 2012/726 du 26 Octobre 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'octroyer à cette structure une subvention de 7 194 € calculée sur la base d'une contribution égalitaire des différents membres à hauteur de 0,01 € par habitant. Le Conseil a reconduit cette subvention en 2013.

Depuis sa création, l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement a organisé plusieurs groupes de travail autour des « pôles métropolitains », de la réforme de la décentralisation ou d'évaluation du fonctionnement des conseils de développement en France. L'ensemble de ces travaux a pu nourrir les productions de notre propre conseil qu'il s'agisse du parangonnage des modes de fonctionnement par exemple ou plus récemment du travail préparatoire sur la création des métropoles qui mobilise particulièrement notre établissement.

La coordination nationale des conseils de développement a participé à différents rendez-vous portant sur le développement local et la démocratie locale (États généraux de la décentralisation au Sénat, journée nationale des pôles métropolitains...). Elle a régulièrement été auditionnée par les ministères en charge des réformes territoriales aboutissant notamment à l'insertion dans le projet de loi sur les métropoles d'un article sur les conseils de développement davantage en lien avec le besoin des territoires.

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour l'attribution de cette subvention pour l'exercice 2014. Dans un souci d'effort budgétaire commun, il est proposé de retenir, exceptionnellement pour 2014, une subvention de 6300€. Cette subvention s'inscrit donc dans le cadre du budget de fonctionnement ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT TTC
Charges salariales	45 000 €		
Loyer	10 000 €	Subvention Cub	6 300€
Déplacements (participation à des évènements et journées de travail)	10 000€	Autres subventions des EPCI	83 700€
Bureautique, télécommunication	2 000 €	Cotisations des Présidents	750 €
Communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000€	Produits financiers	250 €
Dépenses d'équipement	1 000€		
Finances, expertise comptable, assurance	1 700€		
Projets	10 300€		
FDR	5 000€		
TOTAL	91 000 €	TOTAL	91 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le dossier de demande de subvention transmis par l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les activités de l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement s'inscrivent pleinement dans les compétences et politiques portées par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 6300 € est attribuée à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement afin de contribuer à son fonctionnement pour l'exercice 2014.

Article 2 : M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de la contribution communautaire.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, Chap. 65, Article 6574, Fonction 020, CDR VD 00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. ALAIN ANZIANI